



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération
Bureau de gestion des personnels enseignants et des
personnels de la filière formation recherche
(BE2FR)
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la
recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et
des compétences
Bureau des dotations et des compétences

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2021-458

15/06/2021

Date de mise en application : 15/06/2021

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Rectificatif - Modalités de mise en oeuvre des règles d'évaluation et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole public stagiaires ou recrutés par la voie contractuelle en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 appelés à être titularisés à la rentrée scolaire 2021.

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF / SRFD et SFD
 IEA
 EPLEFPA et EPN
 ENSFEA

Résumé :

La présente note a pour objet de modifier la disposition prévue au deuxième alinéa du II de la note n° 2021-378 du 20 mai 2021 de la façon suivante :

« Les entretiens se dérouleront **en présentiel** à l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole, à Toulouse ».

Les autres dispositions de la note demeurent inchangées.

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération,

Laurent BELLEGUIC